

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-373 du 9 Novembre 1987

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'Intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 9 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

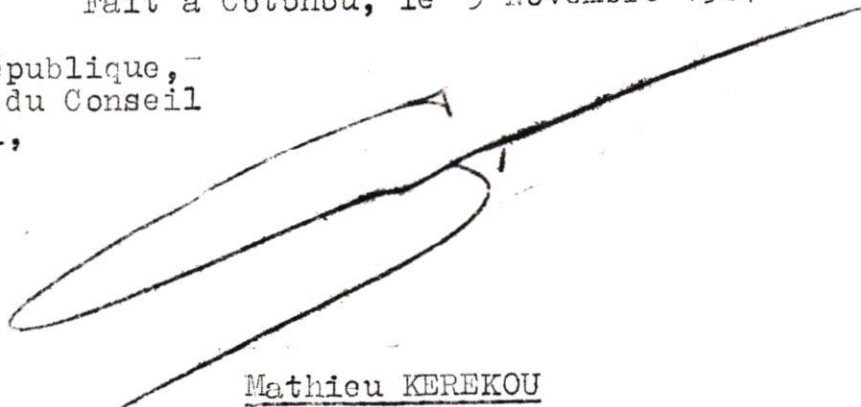
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 9 septembre 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Novembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 SGCEN 4 PPC 2 SPD 6 A MAEC-
MJLEPSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB 4
BN-DAN UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1.-